Aide à la transformation numérique et à la digitalisation des entreprises

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique en soutenant l'acquisition de matériels et de logiciels destinés à moderniser leurs activités de production et de commercialisation.

Conditions d’attribution

A qui s’adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif les entreprises implantées dans le département de la Meuse.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Est financée l'acquisition de matériels et de logiciels , pour les activités de production et pour les activités de commercialisation en lien avec la transformation numérique et la digitalisation de l'entreprise.

Le coût unitaire des matériels et logiciels doit être > à 500 € HT.

Le montant minimum du dossier d'investissement primable dépend des aides déjà obtenues :

- 3 000 € HT minimum si l'entreprise n'a pas bénéficié d'une aide à la transformation numérique sur la période 2025-2026,
- 8 000 € HT minimum si elle a déjà bénéficié de cette aide sur cette période.

Montant de l’aide

De quel type d’aide s’agit-il ?

Le montant de la subvention est déterminé en fonction de la nature des investissements.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contacter le GIP Objectif Meuse.

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
 CS 10017
 55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
 Téléphone : 03 29 45 78 34
 Télécopie : 03 29 45 78 76

Source et références légales

Sources officielles

Dispositifs d'aide 2026 entreprises GIP Objectif Meuse